



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 18/09/2026
Et
Publication ou notification du :
18/09/2026

L'an 2026, le 17 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. JANOT Alain, Maire, Mmes : ALLONCLE Audrey, BOISUMAULT Maélys, BONNEFOY Cathy, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, VINET FORILLERE Hortense, MM : BUJEAUD Léo, COSSET Jean-Charles, MARTIN Bastien, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

Excusés : DEBAIN Aurélie (procuration à MARIE Amélie), BONNET Matthias, LAVAL Guillaume.

A été nommée secrétaire : BONNEFOY Cathy

2026-09-04 – Devis - Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme et Monsieur MILLET Arnaud - Animation du 13/12/2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise comme chaque année le Noël des enfants (spectacle-distribution de cadeaux et goûter)

Il soumet au conseil la proposition d'animation de Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme et Monsieur MILLET Arnaud

Monsieur le Maire expose que si la prestation convient au conseil municipal, des documents contractuels devront être signés avec les deux artistes.

Monsieur le Maire détaille les montants à régler après la prestation à savoir :

Au bénéfice de Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme 148.42 € (prestation)

Au bénéfice de Monsieur MILLET Arnaud 148.42 € (prestation)

Au bénéfice du GUSO : 303.16 € (charges salariales et patronales). Le montant des cotisations GUSO peuvent varier en fonction des taux de cotisation en vigueur au moment de la déclaration.

Total à régler : $148.42 + 148.42 + 303.16 = 600.00$ €

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer les documents contractuels avec Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme et Monsieur MILLET Arnaud pour leur animation du 13 décembre 2026
- à effectuer la déclaration d'embauche auprès du GUSO
- à procéder au règlement des salaires deux artistes correspondant à leur prestation
- à procéder au paiement des cotisations au GUSO correspondant aux charges salariales et patronales afférentes à cette prestation

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026
Le Maire
Alain JANOT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.